

CONNAISSANCE
DU DROIT

Les droits de l'homme

2^e édition

Patrick Wachsmann

DALLOZ

DR 523

3680 $\frac{1}{1}$

Les droits de l'homme

2^e édition
1995

Patrick Wachsmann
Professeur de droit public
à l'Université Robert-Schuman (Strasbourg III)



DALLOZ

Table des matières

AVANT-PROPOS	1
CHAPITRE 1. L'internationalisation des droits de l'homme	5
SECTION 1. LA PROTECTION DES MINORITÉS	7
SECTION 2. L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL	10
SECTION 3. LA CHARTE DES NATIONS UNIES	11
SECTION 4. DE LA DÉCLARATION UNIVERSELLE AUX PACTES INTERNATIONAUX DE 1966	16
SECTION 5. LES CONVENTIONS PARTICULIÈRES AU NIVEAU UNIVERSEL	20
SECTION 6. L'APPROFONDISSEMENT RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME	25
CHAPITRE 2. Universalité des droits de l'homme ?	35
SECTION 1. LES DROITS DE L'HOMME, EXPRESSION DE L'INDIVIDUALISME OCCIDENTAL	36
SECTION 2. LES DROITS DE L'HOMME, UNE CONCEPTION DE L'UNIVERSEL	40
SECTION 3. L'UNIVERSALISME N'EST PAS L'UNIVERSALITÉ	42

SECTION 4. LES DROITS DE L'HOMME : NI UNE RELIGION NI UN IMPÉRIALISME	46
 CHAPITRE 3. Les droits garantis	51
SECTION 1. LES DROITS INTANGIBLES	55
A. <i>Les droits unanimement déclarés intangibles</i>	56
1. Le droit à la vie	56
2. Le droit de n'être pas soumis à la torture ni à des peines ou traitements inhumains ou dégradants	58
3. Le droit de n'être tenu ni en esclavage ni en servitude	60
4. Le droit au bénéfice de la règle de légalité des délits et des peines	60
B. <i>Les droits déclarés intangibles par certaines conventions seulement</i>	61
1. Le septième protocole additionnel à la Convention européenne : la règle <i>non bis in idem</i>	61
2. Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques	61
3. La Convention américaine	62
 SECTION 2. LES DROITS AFFECTÉS D'UN CERTAIN COEFFICIENT DE RELATIVITÉ	63
§ 1. La prise en compte des circonstances exceptionnelles	63
A. <i>Les exigences de la Convention européenne des droits de l'homme</i>	63
1. La définition stricte des circonstances exceptionnelles	64
2. L'admission des seules dérogations exigées par la situation	64
3. L'adjonction d'autres conditions	65
B. <i>Les exigences du Pacte international relatif aux droits civils et politiques</i>	67
C. <i>Les exigences de la Convention américaine relative aux droits de l'homme</i>	67
§ 2. Les droits insusceptibles de limitations en période normale	68
A. <i>Les droits de la personne</i>	68

1. Le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion	68
2. Le droit à l'instruction	69
3. Le droit de ne pas être emprisonné pour inexécution d'une obligation contractuelle	70
4. Le droit de se trouver sur le territoire de l'Etat	70
 B. <i>Les droits liés à l'intervention de la justice</i>	71
1. Le droit au recours	71
2. Le droit à une justice de qualité	72
a) <i>Le champ d'application de l'article 6</i>	72
— <i>Les contestations sur les droits et obligations de caractère civil</i>	73
— <i>Le bien-fondé d'une accusation en matière pénale</i>	73
b) <i>Les exigences de l'article 6</i>	74
— <i>Le droit à un tribunal indépendant et impartial</i>	74
— <i>Le droit à ce que la procédure n'excède pas un délai raisonnable</i>	75
— <i>Le droit à la publicité du jugement</i>	75
— <i>Le droit à un procès équitable</i>	76
— <i>Les droits spécifiques au procès pénal</i>	76
C. <i>Les droits politiques</i>	77
§ 3. Les droits susceptibles de faire l'objet de limitations, même en période normale	78
A. <i>L'admission de restrictions nécessaires, dans une société démocratique, à la protection de certaines valeurs</i>	79
1. Les droits concernés	79
a) <i>Le droit au respect de la vie privée et familiale, du domicile et de la correspondance</i>	80
b) <i>Le droit de manifester sa religion ou ses convictions</i>	80
c) <i>Le droit à la liberté d'expression</i>	81
d) <i>Le droit à la liberté de réunion pacifique, à la liberté d'association et à la liberté syndicale</i>	81
e) <i>Le droit de circuler librement</i>	82
2. L'exigence de la légalité des restrictions	82
3. Les motifs légitimes de restriction	83
4. L'appréciation de la nécessité des restrictions dans une société démocratique	84

B. <i>L'admission de restrictions particulières</i>	87
1. Les restrictions faisant l'objet d'une énumération limitative	88
a) <i>Le droit de ne pas être astreint à accomplir un travail forcé ou obligatoire</i>	88
b) <i>Le droit à la liberté et à la sûreté</i>	88
c) <i>Le droit au bénéfice du double degré de juridiction en matière pénale</i>	91
d) <i>Le droit à la liberté de réunion pacifique, à la liberté d'association et à la liberté syndicale des fonctionnaires</i>	92
2. Les restrictions subordonnées à des justifications d'intérêt général	92
a) <i>Le droit à la publicité des débats judiciaires</i> ..	92
b) <i>Le droit au respect de ses biens</i>	93
c) <i>Le droit de circuler librement sur le territoire de l'Etat et d'y établir librement sa résidence</i> ..	95
d) <i>Le droit de bénéficier de garanties procédurales antérieurement à une décision d'expulsion</i> ..	96
e) <i>Le droit de se marier et de fonder une famille</i> ..	96
SECTION 3. LES DROITS PROGRAMMATOIRES	98
CHAPITRE 4. La garantie des droits	101
SECTION 1. LES GARANTIES INTERNES	103
§ 1. Les traités et la Constitution	106
§ 2. Les traités et les lois	107
§ 3. Les traités, le juge et l'administration	109
SECTION 2. LES GARANTIES INTERNATIONALES	112
§ 1. Les garanties liées à l'existence d'une coutume internationale	112
§ 2. Les mécanismes de garantie au sein de l'Organisation des Nations Unies	116
§ 3. Les mécanismes de garantie mis en place par la Convention européenne des droits de l'homme	119
A. <i>La Commission européenne des droits de l'homme</i>	120
1. La saisine de la Commission	120

a) <i>Les recours étatiques</i>	120
b) <i>Les requêtes individuelles</i>	121
2. Les conditions de recevabilité	122
a) <i>L'exigence d'épuisement préalable des voies de recours internes</i>	122
b) <i>L'obligation d'agir dans le délai de six mois, à partir de la date de la décision interne définitive</i> ..	123
c) <i>Les conditions de recevabilité propres aux requêtes individuelles</i>	123
3. Les pouvoirs de la Commission	125
B. <i>Le Comité des ministres</i>	126
C. <i>La Cour européenne des droits de l'homme</i>	127
D. <i>La surveillance de l'exécution des arrêts</i>	130
E. <i>La réforme du mécanisme de protection institué par la Convention</i>	130
CONCLUSION	133
La coordination des systèmes de protection des droits de l'homme	133
La protection des minorités	136
INDEX ALPHABÉTIQUE	139

Les droits de l'homme : porteurs de tant d'espérances, ces mots sont galvaudés, mis au service de revendications corporatistes ou réduits à des effets de tribune audiovisuelle.

Leur dimension juridique est trop souvent ignorée : issus d'une véritable révolution par rapport au droit international classique, ils constituent pourtant une garantie des libertés dont l'importance ne fait que croître.

Utilisés par le juge interne, placés sous la sauvegarde d'instances internationales, ils sont aujourd'hui un élément essentiel de cet État de droit que veut construire le libéralisme politique.

Patrick Wachsmann est professeur de droit public à l'Université Robert-Schuman (Strasbourg III).



3641

ISBN 2-247-01887-4

62 F